

En attendant de revenir... aux missions essentielles de la DGCCRF...

Pour cette réunion informelle en visioconférence, **Solidaires Ccrf & scl** avait envoyé son habituelle liste de questions et de remarques [cf. Mess2020-31 (2) ci-joint].

Statistiques sur les cas de Covid et le recours en télétravail à la DGCCRF

Comme lors du premier confinement, les collègues en services déconcentrés (DD-CS-PP, DI-R-ECCTE) ne sont pas identifiés comme personnels CCRF. Il nous est donc impossible de connaître les statistiques nationales du nombre de collègues malades ou en télétravail, et ce alors que des recensements sont faits au niveau local. Le Ministère de l'Intérieur floute même les statistiques des personnels de DDI...

Cette demande de données qui a été déjà faite à plusieurs reprises, tant auprès du SGG que du Ministère de l'Intérieur, à Bercy et à la Ministre de la FP, se heurte toujours à la même réponse négative de la part de nos interlocuteurs.

Petite remarque : les documents qui sont mis à notre disposition par l'administration ne concernent donc que l'AC, l'Ecole, le SI et le SNECCRF.

Le nombre de personnes en présentiel reprend à la fois des collègues en arrêt maladie (!) et des collègues dont les N+1 n'ont pas validé les demandes de congés dans Sirhius. Une amélioration est à prévoir avec la livraison d'une modification de cette application qui envoie des alertes lorsqu'une requête est en attente de validation. Une évolution qui devrait simplifier la vie de beaucoup de monde, et dont il est pour le moins surprenant que ce n'ait pas été prévu plus tôt...

TN148 MAA relative au Contrôle du respect de l'interdiction faite aux surfaces de vente supérieures à 400 m² de vendre des produits dits non-essentiels

Solidaires a souhaité aborder le décret n°2020-1331 du 2 novembre 2020, et avait soulevé un certain nombre d'observations dans son document adressé préalablement à la DG.

Pour **Solidaires**, l'absence d'harmonisation dans l'attitude de l'administration départementale face à des opérateurs qui eux, ont des structures décisionnelles centralisées nationalement, porte sérieusement atteinte à la crédibilité de la DGCCRF. Par ailleurs, nous avons affirmé qu'il était urgent de mettre fin au zèle accompagnant la mise en œuvre de TN qui ne répondait qu'à des opérations de communication gouvernementale...

Pour une fois, la DG ne s'est pas opposé radicalement à nous sur ce point, et a déclaré que nous aurions pu nous passer d'une TN qui a vocation à s'arrêter « le plus vite possible », possiblement en fin de semaine ou au début de la semaine prochaine, si les propos du Président de la République demain vont dans le sens des annonces gouvernementales de ces derniers jours.

Un seul établissement a fait l'objet d'une fermeture totale, (un Bricorama de l'Hérault, le référé demandant sa réouverture ayant même été rejeté), les autres mises en demeure ne concernant que des rayons et ayant donné lieu à la mise en conformité des établissements.

La DG a également insisté sur la nécessité d'aborder la situation rayon par rayon et non pas produit par produit : il est vrai que la liste des produits autorisés à la vente a été élargie au fil du temps, mais que les préfet-es avaient envoyé des collègues en contrôle la semaine précédant le lancement de la TN, alors que les discussions interministérielles sur les rayons à fermer étaient encore en cours. Bref, l'Intérieur a confondu une fois de plus vitesse et précipitation (ou a agi sans réfléchir, au choix).

Bizarrement, la DG n'a pas commenté le fait que les professionnels aient pu recevoir des informations (sur l'évolution de la liste des produits autorisés en particulier) avant les collègues en charge des contrôles... Mais peut-être ceci explique-t-il le manque d'enthousiasme de la DG sur la TN 148 MAA. Pour une fois, la Direction Générale et les collègues semblent poser le même regard critique sur une TN !

Solidaires est également revenu sur la surcharge de travail qu'avait représenté cette TN alors que les autres tâches devaient toujours être réalisées. Les objectifs ne devront pas être opposés aux collègues lors de la prochaine évaluation !

Solidaires a également insisté auprès de la DG sur l'importance dans la période actuelle de communiquer sur ce point et sur d'autres non pas aux seuls encadrant-es, mais aussi et surtout à l'ensemble des collègues !

TN 315 MAA - Graines de sésame

Solidaires avait alerté la DG sur la nécessité d'informer les salarié-es des opérateurs qui réalisent les prélèvements en lieu et place des collègues... et ce pour des raisons de sécurité. Il est arrivé que les salarié-es en question ne soient pas au courant de la dangerosité du traitement que subissent ces graines.

Pour **Solidaires**, dans ce cas, le prélèvement ne doit pas être réalisé en attendant que l'opérateur équipe son personnel avec les équipements de protection individuelle nécessaires !

Refus de la DG, qui affirme que c'est de la responsabilité de l'employeur, et qu'en donnant au réseau CCRF les consignes demandées par **Solidaires** elle serait considérée comme avalisant les méthodes des professionnels.

Par contre, la DG va réfléchir sur l'harmonisation de la saisie des prélèvements dans SORA.

Charte d'engagements de mise en avant des produits frais agricoles, aquatiques et des produits locaux

La DG va se renseigner sur la charte et le logo « *Engagement, provenance et fraîcheur : plus près de vous et de vos goûts* », n'exclue pas que les bureaux sectoriels aient travaillé sur la démarche, et rappelle que nous sommes compétents sur les mentions valorisantes.

Pour **Solidaires**, le risque est bien que le Ministère de l'Agriculture empiète sur la compétence exclusive de la DGCCRF en matière de loyauté et ne valide des pratiques qui vont à l'encontre de la doctrine de notre administration...

Quant aux missions Sécurité Sanitaires des Aliments, l'actualité sanitaire a mis le dossier en stand-by ministériel (une fois de plus).

Nomination à l'emploi d'Inspecteur-e Expert-e

Solidaires a demandé le passage des nominations IE en CAP pour cette dernière année où elles seront compétentes en matière de promotion et a dénoncé le très mauvais signal que constituait



le refus de la DG en la matière.

SI la DG ne veut pas d'une nouvelle convocation de la CAP des Inspecteurs et Inspectrices, elle a néanmoins accepté l'idée que le sujet puisse être abordé en CAP cette semaine... sans préparations ni document. Inacceptable !

RéponseConso

Le sujet sera abordé au prochain Comité Technique de Service Central le 3 décembre prochain (pour les conditions de travail et l'installation des collègues), mais également lors du prochain Comité Technique Personnels et Missions de la DGCCRF prévu le 8 décembre prochain.

Pour **solidaires**, il est urgent d'agir pour alléger la charge de travail des collègues, en particulier des ex-CNA qui assurent la totalité des appels téléphoniques en plus du reste !

Ces réunions de suivi par quinzaine apportent peu de satisfaction sur nos revendications mais ont au moins le mérite de répondre à certaines de nos interrogations.